VILLE DE NAMUR

PAVILLON AMENAGEMENT URBAIN AUX RYTHMES DE NAMUR

# Un éco-quartier sur le plateau de Bellevue

La Ville de Namur s'est engagée dans une politique d'aménagement du territoire délibérément inspirée de principes de développement durable. L'objectif de la Ville est d'offrir des conditions d'habitat de qualité à l'ensemble de sa population et de recentrer les nouveaux développements au sein du périmètre d'agglomération ainsi qu'à proximité de lieux correctement desservis par les transports en commun et les services.

## Rétroactes

L'urbanisation du plateau d'Erpent-Jambes s'est faite souvent sans vision d'ensemble et en accentuant l'étalement urbain, très coûteux pour les services publics. Pour remédier à cette situation, la Ville a établi en 2009 un Schéma directeur d'aménagement durable pour toute cette zone du sud-est de Namur : l'étalement urbain est arrêté, les espaces ruraux et boisés sont protégés, les zones à bâtir sont ouvertes au plus près des services de proximité et des transports en commun.

*Le schéma directeur fixe trois axes pour l'urbanisation du plateau d'Erpent :*

1 une densification raisonnée et raisonnable de manière à ménager les finances publiques et à assurer une bonne accessibilité aux services,

2 une délimitation en différentes classes d'urbanisation, de manière à organiser une transition du milieu urbain fermé au milieu rural ouvert ainsi qu'à préserver l'identité des villages du vieil Erpent, d'Andoy, de Naninne et de Wierde,

3 un phasage dans la mise en œuvre des réserves foncières, donnant la priorité aux ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté) les mieux localisées et les mieux desservies par les transports en commun.

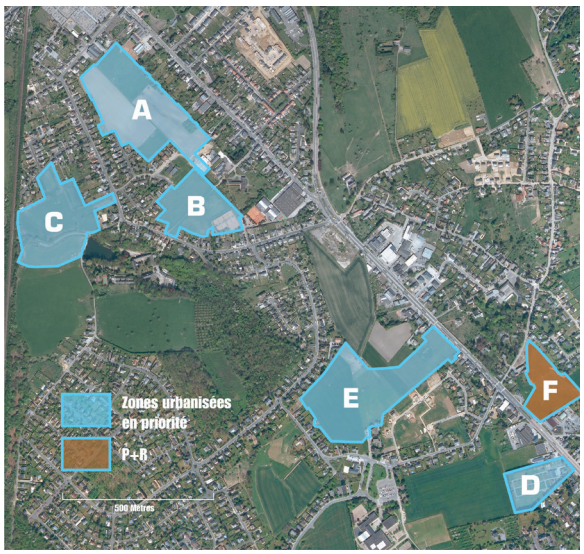


## Le plateau de Bellevue : un terrain emblématique pour l'agglomération namuroise

La Ville dispose depuis 1979 d'un terrain à bâtir de plusieurs hectares sur le plateau de Bellevue… une aubaine pour la création d'un nouveau quartier et d'équipements collectifs à disposition des habitants du plateau !

Elément très important, la Ville est propriétaire de 80% du terrain, ce qui permet d'envisager un développement innovant et durable. La Ville est en effet libre d'envisager d'autres aspects que les seuls critères de rentabilité économique du terrain pour le choix de l'aménagement futur, ce qui permet notamment de limiter les coûts d'accès au logement.

Conçu dans le respect du voisinage, le nouveau quartier sera plus économe du sol. Il devra offrir des espaces publics de qualité, ainsi que des équipements collectifs et des services qui manquent aujourd'hui.

Proche d'une gare de trains, d'un axe bus, du centre de Jambes, de nombreux commerces, d'un centre sportif, d'un cinéma, d'une piscine, et de nombreux autres services… le quartier se doit d'accueillir une certaine densité de logements. Cependant, l'esquisse d'aménagement prévoit une densité intermédiaire sur le pourtour, liant les habitations existantes au centre du quartier. Le futur quartier devrait accueillir entre 329 et 395 logements.

Une mixité dans le type de logements, sociale ou générationnelle, est elle aussi demandée.

Le quartier sera encore économe en énergie, en eau ; des espaces seront réservés pour le tri, le compostage, la cogénération, une station de voitures partagées …

En parallèle, pour une excellente mixité de fonctions, une école et une crèche ont été récemment construites.

Il s'agit donc d'un quartier plus dense, favorable à la rencontre et au partage, mais aussi à la quiétude. Imaginé dans le respect de l'intimité de chaque habitant, très vert, où la voiture prend le moins de place possible et les modes doux sont mis en valeur, ce quartier devrait devenir une référence en matière d'urbanisation.

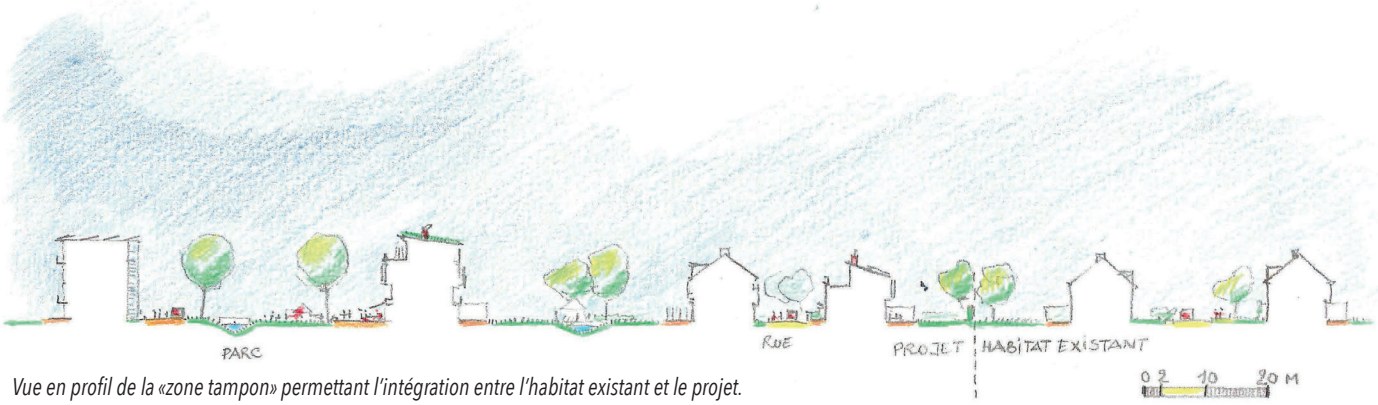


*Vue en profil de la «zone tampon» permettant l'intégration entre l'habitat existant et le projet.*

**Dates et chiffres clés**

| | |
|---|---|
| 1979 | Acquisition du site par la Ville de Namur |
| 2009 | Adoption du Schéma directeur d'Aménagement durable pour le quartier |
| 2010 > 2014 | Réalisation du Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) pour ouvrir l'urbanisation de la zone |
| 2016 | Marché public pour la réalisation de l'éco-quartier |
| 2018 | Début attendu des travaux |

**11,3 ha** surface urbanisable
**35** logement/ha pour le futur projet

**329 <.< 395** logements
**1,5** place de parking par logement

**2,3 km** distance avec Namur centre
**0,6 km** distance avec la gare de Jambes

**4** lignes de bus aux abords du site

**1** nouvelle crèche de 60 enfants
**2.606.630 €** budget total dont :
888.080 € subsides régionaux (34%)

**1** nouvelle école de 500 élèves
**6.441.040 €** budget total dont :
3.614.840 € subsides régionaux (56%)

Maitre d'ouvrage : Ville de Namur (Régie foncière)
Pour en savoir plus : Régie foncière – Ville de Namur, 081/24.63.67, regie.fonciere@ville.namur.be

Novembre 2015 - Editeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Imprimerie Mediascreen - 081 21 49 76